Origines de Cheratte (Jos. DEJARDIN Tongres Collée septembre 1854)

Recherches historiques sur la Commune de Cheratte dans l'ancien Pays du Limbourg

(Extrait du Bulletin de la Société scientifique du Limbourg)

M. Bullet, dans ses « Mémoires sur la langue celtique », fait dériver le nom de Cheratte, qu'on écrivait encore au XVIe siècle Cherat, de deux mots celtiques , Cer, près, et Rat, rivière. Cheratte aurait donc eu des habitants avant la conquête des Gaules par les Romains, ou du moins dès le temps de César.
Mais il ne faut accepter qu'avec réserve l'assertion d'un savant qui avait la manie de voir du celtique partout.
Il parait cependant que le village de Cheratte est d'une très haute antiquité.
On en trouve la preuve dans l'existence d'un pont sur la Meuse, vis-à-vis de Cheratte (Bouille : Histoire de Liège). Ce pont, qui a donné son nom à Pontisse sur la rive gauche du fleuve, servait évidemment de communication entre les villes carolingiennes de Jupille et Herstal. Il fut ruiné par Pépin le bref ; Charlemagne en employa les débris pour construire le chœur de l'église de Herstal qui avait été commencée en 737 , par S. Floribert, évêque de Liège. On voit, à quelques unes de ces pierres , les traces des agrafes qui les reliaient.

Dans les eaux basses, on peut encore reconnaître , sur la rive droite, les vestiges de ce pont, les fondations d'une pile de deux mètres de longueur sur trois de largeur. Cet endroit se nomme « au Rouillé Pont » ou « Rovillé Pont » . La tradition locale veut que ce pont ait traversé toute la campagne, parce qu'il y a cinq ou six siècles encore, disaient les anciens de l'endroit, la Meuse baignait le pied de la montagne. Un fer de gaffe, trouvé dans le gravier de cet ancien lit de la Meuse, en creusant un puit près du château, en 1837, confirmerait-il cette tradition ?
Mais, que le pont ait été plus ou moins long, sa présence indique qu'une route traversait le territoire de Cheratte. Des habitations auront été construites dans les environs.
On ne sait si, du temps de Charlemagne, elles étaient assez nombreuses pour former un village ; mais les historiens nous apprennent qu'au XIe siècle, les besoins religieux de cette localité nécessitèrent l'édification d'une église. C'est, dit l'abbé Fafchamps (Grand calendrier de Herve pour l'année 1792) :
« Le seul monument qui dépose que Cheratte est peuplé depuis plusieurs siècles, c'est une structure ancienne, élevée sur un roc, qui ressemble beaucoup aux masses informes que l'on construisait vers l'onzième siècle ».

Cheratte était donc un village dès le XIe siècle , peut-être à une époque plus reculée encore. Mais ce n'est qu'au XIIIe siècle que l'on rencontre le nom de cette localité dans des documents historiques.
Cheratte n'eut des seigneurs particuliers qu'au XVIe siècle ; jusqu'à cette époque il fit partie du domaine du souverain. Ce n'est donc que dans des actes de partage, de cession etc … , que le nom de cette localité pourrait être cité ; mais le Comté de Dalhem dont elle dépendait, ne fut annexé au Brabant qu'en 1243 et démembré qu'en 1661. Il en est tout autrement de la plupart des autres localités de notre pays ; elles sont naturellement citées, dès une époque très

reculée, à propos des faits et gestes des seigneurs qui en portaient le nom, de leur intervention à une charte, etc.

S.P. Ernst dit que Cheratte est cité pour la première fois en 1236, mais il n'indique pas à quelle source il a puisé ce renseignement.
Jean Sack de Wyck, receveur général du Duché de Limbourg, mentionne Cheratte, dans le compte qu'il dressa, en 1243, pour la cession du Pays de Dalhem au Brabant. Et dans le compte d'argenterie fait par Jean de Warsage, en 1393, on trouve un article ainsi conçu :
« Donné quatre setiers d'épeautre pour l'autel de Notre-Dame à Cheratte, comme il a été fait sans interruption depuis l'an 1264, au jour de Saint André. »

Pendant les deux siècles et demi qui suivent, le nom de Cheratte se rencontre dans l'histoire du pays. Le traité conclu à La Haye le 26 décembre 1661, entre les Etats Généraux et l'Espagne, détermina le partage des Pays d'Outremeuse et leur rendit la tranquillité après une longue guerre ; Cheratte échut à l'Espagne.
Dans la suite, des troupes de différents pays vinrent à diverses reprises occuper le village de Cheratte. En 1666 et 1667, les Irlandais établirent leurs quartiers d'hiver à Wandre, Sarolay, Cheratte, Hermalle, etc.
En 1674 et 1675, les troupes françaises , sous la conduite du capitaine de Balzac, de l'armée du duc de Luxembourg, vinrent camper à Cheratte.
Le 5 juillet 1677, les communs habitants de Cheratte cédèrent au seigneur un vignoble « pour le dédommager des frais de passades de troupes tant d'Espagne que de France. »
Elles y revinrent en novembre et décembre 1678 ; le seigneur leur paya trois cents florins par jour pour compte de la communauté.
Par la Paix d'Utrecht (1715), les Pays-Bas espagnols furent remis à la maison d'Autriche. Le village de Cheratte resta autrichien jusqu'à l'occupation française ; il fut alors érigé en commune et fit partie du département de l'Ourte, puis, en 1815, de la province de Liège, canton de Dalhem.